

Week end du 13 juillet 2025 Troc et Puces

Parking Centre Leclerc de Queven couvert

De 8h00 à 17h30

Bulletin d'inscription



NomPrénom.....
Adresse.....
Code PostalCommune
Mail
Téléphone
Objets à vendre :

Particuliers :

Déclare sur l'honneur ne pas être commerçant, professionnel. Ne vendre que des objets personnels et usagés (Article L310-2 du code du commerce). La non-participation à 2 autres manifestations de même nature au cours de l'année (article R321-9 du code Pénal).

Avoir pris connaissance du règlement et l'accepte dans son intégralité.

A.....le.....

Signature :

Professionnels et associations :

Avoir pris connaissance du règlement et l'accepte dans son intégralité.

A.....le.....

Signature

Documents à fournir pour validation d'inscription :

- Bulletin d'inscription dûment rempli.
- Chèque de règlement à l'ordre de « Différents et alors... » ou virement (n°IBAN sur demande)
- Photocopie d'une pièce d'identité recto-verso ou Kbis et n°RC pour les professionnels.

	2 places de parking 5*5 mètres (20€)	<u>TOTAL :</u>
Dimanche 13 juillet		

Contact : Céline Chapon 19 Impasse La Bruyère 56270 Ploemeur
Tel 06.47.56.60.88 (après 17h00) ou celine.jeandot@laposte.net

Règlement Troc et Puces

Article 1 : L'association « Différents et Alors... » organise un troc et puces le dimanche 13 juillet de 8h00 à 17h30 sur le parking du centre Leclerc de Queven. Il est ouvert aux particuliers, associations et professionnels pour la vente d'objets d'occasions. Cette manifestation se tiendra avec l'accord des autorités compétentes et selon le respect de la législation en vigueur.

Article 2 : Le tarif de l'emplacement est fixé à 20€ qui correspond à deux places de parking avec la possibilité de laisser sa voiture sur place. Les inscriptions ne seront prises en compte qu'après réception du dossier complet.

Article 3 : L'installation se fera le dimanche 13 juillet 2025 de 6h30 à 8h00.

Obligatoire : la pièce d'identité de l'exposant le jour J, devra correspondre à celle du bulletin de réservation, elle vous sera demandée à votre arrivée sur site. Vous ne pouvez pas céder votre emplacement à une autre personne sans l'accord de l'association.

Les emplacements sont attribués au fur et à mesure des arrivées.

L'organisateur est responsable de l'attribution des places : la décision est sans appel.

Respect du protocole sanitaire en vigueur.

Article 4 : Les exposants s'installeront sur les emplacements qui leurs seront attribués. Il est interdit de modifier la disposition des emplacements. Vous devrez assurer une présence continue sur votre emplacement durant toute la durée de la manifestation. Un stand ne peut pas être tenu par un mineur.

Article 5 : En cas d'absence, les droits d'inscription seront conservés par l'association.

Article 6 : La vente d'articles neufs, de contrefaçons, d'articles défectueux, de produits alimentaires, d'animaux vivants et d'armes est strictement interdite. Les objets exposés et vendus demeurent sous la responsabilité des vendeurs qui s'engagent à respecter la législation en vigueur en matière de sécurité et conformité des biens. L'association n'est pas responsable des accidents et ne peut en aucun cas être tenue pour responsable des litiges tels que pertes, vols, casses ou autres détériorations.

Article 7 : La clôture du troc et puces se fera à 17h30, interdiction pour le respect des visiteurs et des autres exposants de remballer avant.

L'emplacement devra être rendu nettoyé et débarrassé de tous déchets.

Les objets qui resteront invendus ne devront en aucun cas être abandonnés en fin de journée. Vous vous engagez donc à ramener les invendus chez vous.

Le troc et puces est organisé par une association à but non lucratif dont les membres sont entièrement bénévoles.

Cette journée devra se dérouler dans la bonne humeur et la plus franche convivialité.

Nous demandons à tous de respecter l'autorité des organisateurs et de se conformer strictement au règlement. Tout exposant qui, par manque de civisme ou non-respect des règles imposées, viendrait à perturber le bon déroulement de cette manifestation serait définitivement exclu.